

Image not found or type unknown



Paement des jours chomés pour greve

Par **jojoe 59**, le **01/04/2011** à **17:07**

Bonjour, rnje travaille pour 1 société en cdi .Cette société m'emploie sur le site d'une autre société .C ette société a subit quelques jours de greves donc c'est jours là je n'ai pas travaillé (appel de mon responsable que je ne travaillé pas jusqu'a nouvel ordre). Sur ma fiche de paye j'ai vu que pour me payer ces jours là mon employeur ma decompété mes heures supplémentaires cela est il légal